Délibération n° 06

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-06_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents : 41 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAUR),
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

▪ SUPPLEANTS :

CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
LAROQUE DES ARCS	M. BONNEMERE Jean-Claude,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents : 36 titulaires - 20 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS ▪ TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 ▪ www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-06_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul, M. FAURE Jean-Pierre,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte,
ESPERE	M. PETIT Jean,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
LAMAGDELAINE	M. CORMANE Jean-Pierre,
LE MONTAT	Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
PRADINES	Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
ST GERY	M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal,
VALROUFIE	M. NICOLAON Patrick,
VERS	M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Décision modificative 4 – Virements de crédits Budget Principal Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n° 06

Affiché
Le 13 JUIL. 2016

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-06_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR
Service : Finances

Objet : Décision modificative 4 – Virements de crédits Budget Principal Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 31 mars 2016, nous avons adopté le budget primitif du Grand Cahors pour l'année 2016 à hauteur de 28 760 000 € en fonctionnement et 16 481 569.98 € en investissement.

Je vous propose de faire un virement de crédits pour une dépense d'assurance du service Administration Générale vers le service Lot of Saveurs comme indiqué dans le tableau en annexe :

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'adopter la décision modificative n°4 du budget principal du Grand Cahors pour l'exercice 2016 dans les conditions indiquées dans le tableau en annexe
b- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.